

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE PREMIER**

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 89, substituer aux mots :

« de l’entrée en vigueur »

les mots :

« du lendemain de la publication ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 90.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.